

ARRETE

ARTICLE 1er :

Les Prix de Journée hébergement et dépendance applicables à la Maison de Retraite "Petit Château" BEBLENHEIM sont fixés à compter du 1er juin 2003, à :

Hébergement :

Résidents âgés de plus de 60 ans : 44,28 Euros
Résidents âgés de moins de 60 ans : 53,22 Euros

Dépendance :

Tarifs	Dont pris en charge par l'APA
GIR 1-2 : 12,36 Euros	GIR 1-2 : 9,02 Euros
GIR 3-4 : 7,86 Euros	GIR 3-4 : 4,52 Euros
GIR 5-6 : 3,34 Euros	GIR 5-6 : Néant

Le montant de la dotation globale versée à l'établissement est arrêtée à :
90 795,86 Euros

ARTICLE 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant la Commission Interrégionale de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	30 MAI 2003
	Publication - Notification le	30 MAI 2003

REG A LA PREFECTURE

Pour le Président du Conseil Général et par délégation 30 MAI 2003

LE PRESIDENT

Pour le Président, par délégation
Le Directeur Général des Services



LE DIRECTEUR

(Signature of Philippe JAMET)

Philippe JAMET

Pour copie conforme
COLMAR, le 4 JUN 2003 Bernard ROCH
Pour le Président par délégation
Le Directeur
Pour le Directeur
Le Chef de Service

(Signature of Sophie DINTINGER)
Sophie DINTINGER